**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD A L’OCCASION DE LA 36ème SESSION EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**DE LA REPUBLIQUE DE MALAWI**

**Genève, le 03 Novembre 2020**

Monsieur le Président,

La délégation du Tchad salue la délégation Malawienne et la remercie pour son engagement dans le processus de l'Examen Périodique Universel (EPU).

Le Tchad salue les progrès significatifs enregistrés dans le cadre institutionnel et normatif en matière des droits de l’homme par le Gouvernement de la République du Malawi, conformément aux recommandations acceptées à l’issue du 2e cycle de l’EPU en avril 2015.

Le Tchad se réjouit des mesures prises par le Gouvernement du Malawi en vue d’améliorer la situation des droits de l’homme : parmi les mesures, il faut citer entre autres : l’adoption en 2016 de loi sur l’accès à l’information ; en 2017 de la loi modifiant la constitution ; en 2018 de la loi sur les partis politiques et de la loi sur l’éducation juridique et les praticiens du droit ; en 2019 la loi régissant les activités d’exploration minière etc.

Dans un esprit constructif, le Tchad recommande au Gouvernement Malawien d’adopter une législation afin de réglementer la relation entre les mécanismes de justice formels et coutumiers en vue de les rendre conformes à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes.

Tchad souhaite à la délégation Malawienne un examen couronné de succès.

Je vous remercie.